

Affiché le

12 JUIN 2009

IAAT Poitou-Charentes

Siège social : 15 rue de l'Ancienne Comédie – 86000 – POITIERS

Bureaux : 40 avenue du recteur Pineau – 86000 – POITIERS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 mai 2009

Délibération n° 09/025 relative à la convention entre le Comité départemental de tourisme de la Charente-Maritime et la Région Poitou-Charentes portant sur l'observatoire qualitatif des clientèles touristiques de la Charente-Maritime

Le Conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'IAAT Poitou-Charentes,

Entendu le rapport du Président,

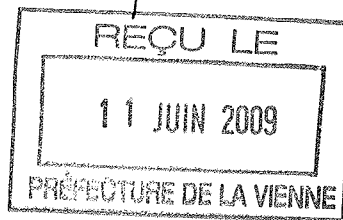
Après en avoir délibéré et voté,

PREND ACTE du projet de convention ci-annexé entre le Comité départemental de tourisme de la Charente-Maritime et la Région Poitou-Charentes portant sur l'observatoire qualitatif des clientèles touristiques de la Charente-Maritime,

DONNE SON ACCORD pour que l'IAAT Poitou-Charentes contribue à sa mise en oeuvre.

Le Président

Jean-François MACAIRE



Rapport oral du Président sur le projet de convention entre le CDT 17 et la Région relative à « l'Observatoire qualitatif des clientèles touristiques de la Charente-Maritime »

L'Observatoire Qualitatif des Clientèles Touristiques de la Charente-maritime a été créé en 2004 pour compléter et approfondir l'observation quantitative, déjà effectuée par le CDT 17, et répondre ainsi aux besoins et attentes des professionnels.

Cette démarche d'observation qualitative des populations touristiques du département a été initiée par le CDT17, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort et Saintonge (CCIRS), celle de La Rochelle (CCILR) et l'Institut Atlantique d'Aménagement des territoires (IAAT, alors association).

Les partenaires se sont fixés comme objectif de doter la Charente-Maritime d'un outil pratique d'aide à la décision, accessible à tous les acteurs de l'activité touristique du département. Deux missions ont été confiées à l'Observatoire Qualitatif des Clientèles Touristiques :

- Mieux comprendre comment et par qui est consommée l'offre touristique de la Charente-Maritime en étudiant les comportements, les dépenses, les satisfactions, les attentes et la mobilité des segments des clientèles identifiées ;
- Restituer ces informations en mettant à disposition de tous les professionnels de la Charente-Maritime, privés et institutionnels, des outils utilisables par tous, quelle que soit leur culture et leur connaissance en matière d'observation et d'analyse statistique.

Entre 2004 et 2007, 3 vastes enquêtes portant sur les habitudes de consommation et les attentes des touristes ont permis d'interroger, par téléphone, plus de 7 000 familles (5 400 françaises et 1 600 étrangères), dès leur retour de vacances.

Les données récoltées ont été traitées, analysées et organisées afin de fournir aux professionnels de véritables outils d'aide à la décision. Ainsi, l'Observatoire Qualitatif des Clientèles Touristiques dispose maintenant d'une base de données précise et fournie, identifiant les clientèles de Charente-Maritime selon leur profil socio-économique, leur origine géographique, leurs motivations ou leurs pratiques sur l'avant, la haute et l'après saison.

A l'issue de ce travail, 33 fiches profils ont été élaborées qui permettent de mieux appréhender les clientèles françaises ainsi que les principales clientèles étrangères de la Charente-Maritime (Britanniques, Néerlandaises, Allemandes, Belges, Espagnoles).

Pour l'année 2009, le CDT 17 de la Charente-Maritime et les deux CCI de la Charente-Maritime (partenaires de l'Observatoire Départemental du Tourisme) souhaitent pérenniser, avec le concours de la Région Poitou-Charentes, par son établissement public : IAAT Poitou-Charentes, le dispositif d'observation des clientèles touristiques mis en œuvre en 2004 en l'adaptant aux clientèles françaises utilisant Internet pour préparer leur séjour. En réalisant cette nouvelle étude et en poursuivant la promotion des résultats obtenus, les partenaires de l'observatoire répondent aux attentes formulées par les professionnels du tourisme du département.

Conformément au projet de convention qui vous a été distribué, la Région Poitou-Charentes, par l'intermédiaire de l'IAAT Poitou-Charentes s'engage, si vous en êtes d'accord, à :

- apporter son expertise sur la définition de la méthodologie statistique de l'enquête,
- s'assurer du respect de la méthodologie d'enquête,
- apporter son assistance technique sur la mise en œuvre de l'enquête téléphonique
- réaliser les traitements des données collectées tels que définis en commun au sein du comité technique,
- analyser les résultats, les restituer sous les formes les plus pertinentes (graphes, tableaux, etc.) et publier une synthèse des résultats sur l'un des sites Internet animés et gérés par la Région et/ou son établissement public IAAT Poitou-Charentes.

Le projet de convention associe, ce qui est nouveau par rapport aux années précédentes, le comité régional du tourisme, compétent en matière d'observation touristique. Le CRT pourra ainsi apporter une contribution à la définition des priorités qui seront inscrites au prochain Schéma Régional du Tourisme (2011-2016) que devra élaborer la Région.

Par ailleurs, l'aide importante que pourra donner l'IAAT Poitou-Charentes à la réalisation et à l'exploitation de l'enquête est inscrite au programme de travail 2009 que nous venons d'adopter. Cette aide relève bien de la mission « d'appui et de conseil auprès des acteurs du développement régional » de l'IAAT Poitou-Charentes.

Je vous remercie donc de délibérer sur le projet de délibération qui vient de vous être distribué. Je précise que le projet de convention qui vous est présenté l'est sous réserve de modifications que le CDT 17 ou la Région pourrait être amenés à lui apporter, modifications éventuelles qui n'alourdiraient pas la charge de travail de l'IAAT Poitou-Charentes.